

Conseil Municipal du vendredi 19 Novembre 2021

PRÉSENTS : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Sébastien COUTANSON, Pierre-Antoine DEJOB, Evelyne CHAUX, Ludovic LABOURE, Mathieu VERDIER, Pierre PELISSON, Delphine LORON TRAVARD.

EXCUSEE : Sylviane DONJON

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Delphine LORON TRAVARD

➤ Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2021.

✓ **Délibérations suivantes :**

↻ Sur une décision modificative du budget d'investissement

↻ Sur les assurances

↻ Sur les demandes de subventions 2021

↻ Sur le projet de Morgan LUGNE

↻ Sur le tarif des entretiens de chaudières pour les logements communaux

✓ **Délibérations**

➤ **Sur une décision modificative du budget d'investissement**

Madame le Maire explique à l'assemblée municipale qu'il conviendrait d'apporter des modifications au budget d'investissement 2021, les prévisions budgétaires n'étant pas suffisantes :

Dépenses d'investissement

au compte 2138 – 150 (salle des fêtes – Acoustique) + 1 075.20 €

au compte 2031 – 208 (EAGB) - 1 075.20 €

Après avoir entendu ses explications, le conseil municipal approuve les décisions modificatives énoncées ci-dessus à l'unanimité.

➤ **Sur les assurances**

Maud BATTANDIER explique à l'assemblée municipale qu'elle a rencontré à plusieurs reprises le commercial de GROUPAMA, M. Bastien MAUREL pour refaire le point sur les assurances de la commune.

Le contrat VILLASUR 4 a été proposé, il inclut en plus la prise en charge du Cyber Risque et l'élargissement du risque environnemental, pour un montant de 3 877.66€ HT, soit 4 223.08€ TTC (contre 5 360.88€ TTC actuellement).

Après avoir entendu les explications et après avoir échangés, les membres du conseil municipal présents décident à l'unanimité, d'accepter le contrat VILLASUR 4.

➤ **Sur les demandes de subventions 2021**

Les associations communales et intercommunales

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de :

⇒ 300€ à l'association : Comité des Fêtes de Champoly

⇒ 350€ à l'association : Renaissance d'Urfé

⇒ 200€ à l'association : ADMR de St Just en Chevalet

⇒ 80€ à l'association : Amicale des Sapeurs-Pompiers St Just en Chevalet

⇒ 30€ à l'association : Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Martin la Sauveté

⇒ 100€ à l'association : Les Sourires d'Urfé de St Just en Chevalet

⇒ 10€ à l'association : Les Grenadières du Haut Forez

- ⇒ 300€ à l'association : Sou des Ecoles RPI Chausseterre, Champoly et Les Salles
- ⇒ 80€ à l'association : Basket Club de Noirétable
- ⇒ 150€ à l'association : Le Relais Transport de St Just en Chevalet (collectif Inter association Canton de St Just en Chevalet : Croix Rouge, Emmaüs et Secours Catholique)
- ⇒ 100€ à l'association : Le Colombier- La Blégnière (CAT) de Crémeaux – Bussy Albieux

Les associations extérieures à la commune

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de :

- ⇒ 100€ à l'association française des sclérosés en plaques (AFSEP) – Antenne de Roanne
- ⇒ 100€ à l'association ADAPEI de Roanne
- ⇒ 100€ l'association Croix Rouge Française de Roanne

➤ **Sur le projet de Morgan LUGNE**

Le Conseil municipal ne délibérera pas à cette séance car M. LUGNE n'a pas encore finalisé son projet.

➤ **Sur le tarif des entretiens de chaudières pour les logements communaux**

Madame le Maire explique à l'assemblée municipale que :

- l'entretien annuel des chaudières des différents logements (école, Point Com et La Coop) est réalisé par une entreprise mandatée par la commune,
- la livraison de Fuel ou de granulés est gérée par la commune.

Madame le Maire explique que la commune règle les dépenses et demande le remboursement par titre de paiement en début d'année suivante.

Après en avoir discuté, les membres présents décident à l'unanimité d'accepter de refacturer l'intégralité du montant de l'entretien de leur chaudière aux locataires et de faire le point sur les charges annuelles pour émettre un titre de paiement au début de l'année suivante (conformément aux baux en cours).

✓ **Sur les demandes de subventions départementales 2022**

Madame le Maire fait le point sur les différentes demandes de subventions pour 2022

- Changement des 3 chaudières des logements de l'école, devis demandé à plusieurs entreprises
- Mobilier urbain pour l'aménagement et le fleurissement de la commune, en attente de devis
- Mobilier pour le point com et la bibliothèque

✓ **Sur la rencontre avec Mmes BURDIN et DULAC concernant leur terrain**

Madame le Maire et Serge DUMAS ont rencontré Mmes BURDIN et DULAC pour d'éventuelles constructions de maisons sur leur terrain.

L'étude est en cours.

✓ **Les Extincteurs DESAUTEL**

Madame le Maire fait lecture du compte rendu de DESAUTEL lors de sa venue pour la vérification des extincteurs sur tous nos bâtiments communaux.

Il s'avère qu'il est demandé de faire des remplacements d'extincteurs non conformes à l'école, au foot, à l'église, au Point Com et la garderie. Ces remplacements cités ci-dessus d'élèveraient à 483.88€ HT.

Après avoir échangé avec les membres du conseil municipal présent, Madame le Maire propose de faire une demande de prise en charge à l'agence de Groupama de St JUST EN CHEVALET qui nous avait adressé en début d'année une aide sur l'achat de défibrillateur. A cette période, la municipalité n'avait pas répondu favorablement car la commune avait déjà un appareil.

✓ **La vente du terrain DELORME / LALLEMENT**

Madame le Maire fait part que la vente a eu lieu fin octobre 2021, pour un montant de 276€40.

✓ **Le Bail à la COOP**

Madame le Maire explique que le contrat de location de l'entreprise Cout'Bois prenait fin le 7 novembre ; il est reconduit pour 1 an (du 8 novembre 2021 au 8 novembre 2022) avec un préavis de 2 mois si la commune décide de reprendre ce local.

✓ **Organisation du Marché de Noël**

Pierre – Antoine DEJOB explique le déroulement de cette journée ; 20 stands pour l'instant avec la venue du Père Noël de 10 à 12h et de 14 à 16h.

Le Sou des Ecoles RPI organise le repas : Choucroute sur place (si les conditions sanitaires le permettent) ou à emporter.

✓ **Questions diverses**

Madame le Maire évoque plusieurs sujets :

- **Projet Jérôme COHAS** : lors du tour du Pays Roannais avec le CR4C, M. COHAS souhaite que le circuit passe dans toutes les communes de l'ex canton de St Just en Chevalet sur la même étape. Pour ce faire, il faut créer une association et il demande 1 élu et 1 bénévole par commune ; Pierre PELISSON et Mathieu VERDIER seront les représentants de notre commune. De Plus, il faut un budget de 15 000€ pour un bon déroulement.
- **Compte rendu du Conseil de l'école** : Mme GOYON inspectrice de l'académie (présente), a évoqué les effectifs de l'année 2022-2023 : 55 enfants sur les 3 écoles à ce jour. Concernant la piscine, pas d'aide venant de l'académie ; le Sou des Ecoles va faire appel à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé pour essayer d'obtenir une aide exceptionnelle.
10 nouveaux ordinateurs ont été installés à l'école (offerts par le Département).
- **Compte rendu colis aide sociale** : 27 colis seront à distribuer après le 15 décembre à savoir 9 en maison de retraite et 18 à domicile. Date à définir
- **Compte rendu de la Téléphonie Mobile** : une étude est en cours pour permettre à toute la commune d'être alimentée correctement.
- **Dates à retenir** : Elections Présidentielles : 10 et 24/04/2022 et Elections législatives : 12 et 19/06/2022.

Séance levée à : 23h45